



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sensibilisation des élèves au handicap de leurs camarades de classe

Question écrite n° 11378

Texte de la question

Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inclusion dans l'école de la République. Le plan « école inclusive 2022 » est un projet nécessaire et porteur d'améliorations certaines pour l'inclusion dans nos écoles. Cependant, la députée s'interroge quant à la sensibilisation des élèves. Préparer l'équipe pédagogique à accueillir un élève en situation de handicap permet certes, une meilleure prise en compte du handicap dans la scolarité. Mais sensibiliser l'ensemble des élèves au handicap de leurs camarades permettrait une compréhension, un soutien et une inclusion réels. Ainsi, les actions « handi'mallette » menées par l'association ADAPT par exemple, proposent des activités ludiques pour mieux comprendre le handicap et ses conséquences (jeux olfactifs, parcours sensoriels avec les yeux bandés). Elle lui demande donc si une généralisation de ces outils de sensibilisation au handicap par le jeu dans les petites classes est envisagée.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est conscient de l'importance à donner à la sensibilisation aux différents handicaps et à leurs conséquences. De nombreuses initiatives sont ainsi mises en œuvre vers les élèves, les parents, les enseignants, ainsi qu'en direction de l'ensemble du personnel de l'éducation nationale pour favoriser une meilleure prise en compte de cette question. A l'occasion de la journée internationale sur le handicap, le 3 décembre de chaque année, le ministère chargé de l'éducation nationale se mobilise avec le secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées, pour faire changer le regard collectif sur le handicap à l'école. Cette journée vise alors deux objectifs : sensibiliser les acteurs de l'éducation et les élèves, ainsi que valoriser les actions conduites par les associations, les académies, les écoles et les établissements scolaires visant à favoriser l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et présenter les avantages de l'inclusion. De plus, de nombreuses ressources sont mises à la disposition des enseignants sur le site EDUSCOL, afin de sensibiliser leurs élèves aux différentes formes de handicap. Des contenus pédagogiques sont ainsi accessibles sous forme de vidéos, de bibliographie ou de liens renvoyant vers des actions menées par des associations, tels que la « mallette sport scolaire et handicap » de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP). Le ministère soutient, via des conventions pluriannuelles d'objectifs, des associations complémentaires de l'école qui mènent des actions notamment en faveur des élèves porteurs de handicap : les Éclaireuses Éclaireurs de France (EEDF), la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (FG PEP), la Fédération Léo Lagrange, la Fédération nationale des Francas, la Jeunesse au Plein Air (JPA), la Ligue de l'Enseignement. La plupart de ces actions consistent à favoriser l'inclusion scolaire, l'accès aux loisirs, la participation aux séjours de découvertes des élèves en situation de handicap. En ce qui concerne l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT), celle-ci s'est rapprochée du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour formuler une demande d'agrément qui sera prochainement examinée. De manière générale, les actions de sensibilisation au (x) handicap (s) auprès des élèves sont soutenues par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et essentiellement menées à un niveau local, notamment à travers des conventions conclues entre les associations et les académies ou les directions des services départementaux de l'éducation nationale, ou encore les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11378

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6765

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11441